

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 24 février 2021****Reprise de la buvette de Murist par la Commune d'Estavayer**

---

**1. Introduction et objet du message**

Le 18 décembre 2015, l'Assemblée communale de Murist a accepté l'octroi d'un prêt de CHF 230'000.00 en vue de la réalisation d'une buvette qui se situe entre la place de skater hockey et le terrain de football sur la parcelle communale n° 94 RF (n° ECAB 55a). Après plusieurs mois de travaux, le bâtiment a été réalisé, notamment grâce au bénévolat des membres des clubs sportifs concernés. Le montant final prêté par la Commune de Murist, et inscrit à son bilan, était de CHF 233'357.10. Ce montant correspondait principalement à l'achat de matériel, sauf le radier et la charpente portante qui ont été réalisés par des entreprises professionnelles. Le bâtiment est actuellement évalué par l'ECAB à hauteur de CHF 363'000.00.

En date du 21 décembre 2016, une convention a été signée entre la Commune de Murist et les trois clubs propriétaires de la buvette, soit le SHC Murist-Montet Black Tigers, le FC Aumont-Murist et le club de pétanque « La Molière ». Ce document règle les modalités de remboursement du prêt octroyé à un taux d'intérêt de 0%, soit un montant de CHF 7'000.00 par année dès 2019. Il est également précisé dans la convention qu'« *en cas de difficultés à respecter cet engagement, la Commune reste ouverte à toute discussion* ».

Par courrier du 12 mars 2020, les clubs sportifs du FC Aumont-Murist, du SHC Murist-Montet Black Tigers et du club de pétanque « La Molière » ont souhaité obtenir un rendez-vous avec le Conseil communal pour notamment discuter du futur de la buvette aujourd'hui en copropriété.

Une première séance a eu lieu le 26 août 2020 en présence des représentants des trois clubs et du Conseil communal pour tenter de trouver une uniformité de traitement avec les autres clubs de la Commune où une buvette est partagée, comme à Forel et à Bussy. Il est ressorti de cette première séance que les clubs auront de la peine à s'acquitter de l'annuité de CHF 7'000.00 pour le remboursement de la dette et qu'ils seraient plutôt favorables à la cession de la buvette à la Commune contre l'annulation de la dette. Cette volonté a été confirmée par les clubs lors d'une deuxième rencontre avec les représentants du Conseil communal le 2 décembre 2020, et après consultation des membres des trois sociétés.

Le Conseil communal souhaite également devenir propriétaire de la buvette de manière à harmoniser la pratique sur le territoire communal. Cependant, il souhaite que l'exploitation de cette dernière continue à être gérée par les clubs actuellement propriétaires. Les modalités concernant entre autres l'utilisation, les frais d'entretien et la propriété du mobilier feront l'objet d'une convention entre la Commune et les utilisateurs.

## 2. Financement et frais d'exploitation

Les travaux ont déjà été financés par la Commune de Murist pour un montant de CHF 233'357.10. Ce montant sera transféré à l'actif du bilan de la rubrique des prêts à la rubrique des bâtiments du patrimoine administratif. Il sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 33 ans, soit 3% par année.

L'amortissement annuel de CHF 7'000.00 sera imputé dans la rubrique 943 des immeubles du patrimoine.

Concernant les frais d'entretien nouveaux à charge de la Commune, il n'y aura que très peu de différence par rapport à aujourd'hui hormis les primes d'assurances. Toutes les modalités seront traitées dans la future convention encore à établir avec les utilisateurs.

## 3. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter la reprise de la buvette de Murist, devenant ainsi un élément nouveau du patrimoine administratif de la Commune, et abandonner le prêt octroyé de CHF 233'357.10 aux trois clubs concernés.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 11 janvier 2021.

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

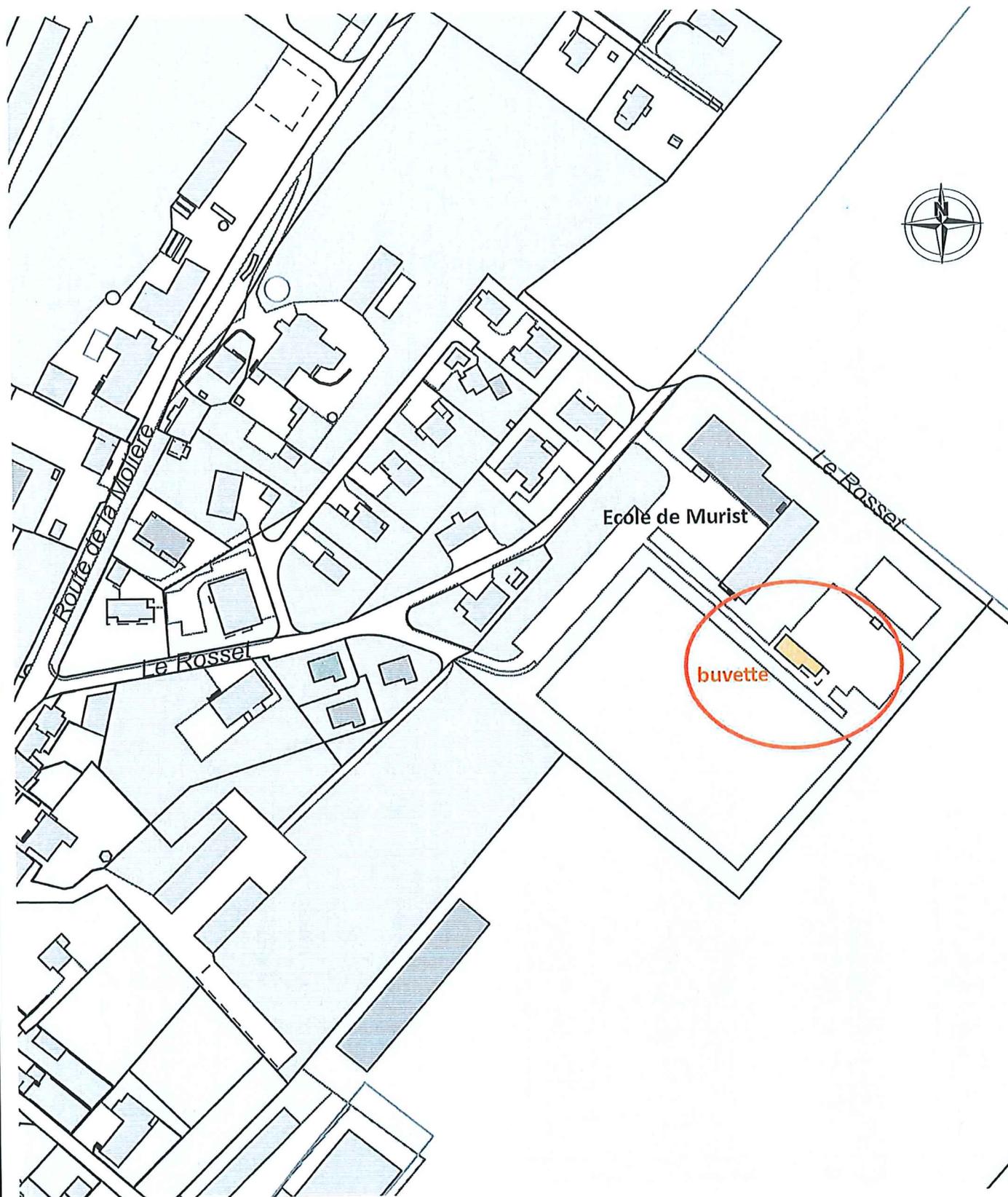


Le Syndic :  
Eric Chassot

**Conseiller communal responsable** : Philippe Aegerter, Dicastère des finances

**Annexes** : Plan de situation et photo

# Secteur Murist - terrain de sport Le Rosset



**Reprise de la buvette**

Parcelle 94



**Commune d'Estavayer**

Rue de l'Hôtel de Ville 11  
1470 Estavayer-le-Lac

**Echelle: 1/2'000**

Date: 07.01.2021

Tél. 026 664 80 30  
commune@estavayer.ch

Buvette de Murist

